

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 567 du 5 août 1941 promulguant à la Côte française des Somalis el dépendances :

n° 567

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941

Date de publication
23 août 1941

Date du numéro
30 septembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable À la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule radiogramme c. 281 du 19 août 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promuigué à la Côte française des Somalis le décret du 18 août 1941 rendant applicables aux territoires d'outre-mer relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies les dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes. Art. 2 — Le présent arrete sera enregistré et commun qué après avoir donné lieu à «des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.